

# INFORMATION AU PUBLIC

## MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DES GUICHETS

### DES CARTES GRISES et DES PERMIS DE CONDUIRE

### DE LA PREFECTURE DE LA VIENNE

### À COMPTER DU 10 AVRIL 2017,

### LES GUICHETS SERONT OUVERTS

**- pour les cartes grises :** le matin de 8 h 45 à 12 h 30 du mardi au vendredi ;

**- pour les permis de conduire :** le matin de 8 h 45 à 12 h du mardi au vendredi. Pour prendre possession de leur nouveau permis de conduire, les usagers se présenteront au guichet dédié du mardi au vendredi, le matin, et auprès des agents de l'accueil général, tous les jours de 12 heures à 16 heures.

La préfecture informe également que, depuis le 3 avril 2017, les démarches les plus courantes liées au permis de conduire, sont accessibles en ligne depuis votre domicile (primata, duplicata, renouvellement suite à visite médicale pour les professionnels de la route, extension de catégorie ...) à partir du lien [permisdeconduire.ants.gouv.fr](http://permisdeconduire.ants.gouv.fr)

Les dossiers de demande de carte grise ou de permis de conduire peuvent être déposés dans les boîtes « dépôt express » accessibles dans le hall d'accueil de 8 h 45 à 17 heures, ils seront traités en priorité, ou être envoyés par voie postale.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de consulter le site internet de la Préfecture : [www.vienne.gouv.fr](http://www.vienne.gouv.fr) (rubrique démarches administratives "cartes grises" ou "permis de conduire"). Les permanences téléphoniques restent disponibles ; pour le Service d'Immatriculation des Véhicules au 05 49 55 70 00 du lundi au vendredi de 9 h à 11 h (sauf le mercredi) et pour les Permis de Conduire au 05.49.55.70.83 du lundi au vendredi de 9h à 12 h.